



Règlement sportif du club Parmentier Grenoble Saison 2018/2019

Eveil escrime

-Chaque groupe sera constitué d'un maximum de 10 enfants répartis en deux tranches d'âge :

4/5 ans et 5/6 ans à raison d'un entraînement par semaine.

-Cet éveil a pour objectif la connaissance de son corps grâce à des activités développant la motricité, le sens de l'équilibre et les réflexes par la pratique d'une arme.

Ecole d'escrime :

- Chaque enfant a la possibilité de participer à un ou deux entraînements par semaine.

- Cette école a pour objectif l'apprentissage de base d'un escrimeur au sein d'un groupe ou chacun peut s'épanouir à son rythme

- Il sera proposé le passage des différents blasons.

**- Une pratique compétitive lui sera proposée (sans obligation de participation)
A raison de 3 tournois internes au club.**

Pour les enfants ayant obtenu le blason rouge d'autres tournois d'un niveau départemental ou régional pourront lui être proposés.

M13/M15 :

- Chaque enfant a la possibilité de participer à un ou deux entraînements par semaine.

Une pratique compétitive sera proposée avec un calendrier de saison à celui qui le désire.

Il lui sera demandé une participation régulière aux entraînements.

M17/M20 /seniors :

L'escrime peut se pratiquer de trois façons

1-Une pratique de loisir

- **L'accès aux cours d'escrime reste libre.**
- **Une participation à certains tournois amicaux pourra lui être proposée**

2-Une pratique compétitive

- **Un engagement à une participation d'un calendrier de compétitions sera demandé.**

3-Une pratique compétitive niveau national

- **En début de saison certains objectifs seront fixés**
- **La participation active à deux entraînements est obligatoire.**
- **Participation obligatoire à l'entraînement de préparation physique programmé**
- **Prise de leçons régulière**
- **Participation aux tournois programmés avec le responsable technique du club aussi bien en individuel que par équipe.**

Escrime loisir :

- **Chaque personne a la possibilité de participer à un ou deux entraînements par semaine.**
- **Il lui sera proposé de participer à des rencontres départementales.**

Arbitrage :

A partir de la catégorie M11 le club proposera à chaque adhérent qui le désire une formation d'arbitrage.

Matériel d'escrime

Chaque licencié devra avoir en sa possession lors des entraînements son pantalon d'escrime et son gant.

A partir de la catégorie M15 il est demandé à chaque compétiteur d'être en possession d'au moins une épée et un fil de corps.

Tout matériel prêté par le club et non rendu devra être remplacé par la personne. Ce prêt doit passer par une personne responsable du club, afin qu'il soit noté « entré/sortie »

PRATIQUE COMPETITIVE

La pratique compétitive n'est pas un dû, elle doit répondre à une certaine motivation et à un certain niveau.

-Un dialogue entre entraîneur/entraîné devra être régulier au cours de la saison

La participation compétitive est gérée par le responsable technique du club en collaboration avec les autres enseignants du club.

Après concertation, s'il est constaté une absence de motivation ou un niveau qui ne permettrait pas d'atteindre certains objectifs ou qui ne correspondrait pas au niveau de la personne, la commission technique pourra ne pas sélectionner un tireur ou une équipe.

AIDE FINANCIERE AUX DEPLACEMENTS

Le club apporte une aide financière aux déplacements et organise le déplacement. Ces aides pourront être révisées au début de saison.

L'aide aux déplacements prendra en compte les frais de déplacement au départ de Grenoble (sauf autorisation de la commission technique), des frais d'hôtel et des engagements des équipes.

Pour un déplacement en train ou en avion le club participera aux frais de gare à gare ou d'aéroport à aéroport après acceptation du responsable technique

Cette aide est ouverte aux licenciés du club ayant souscrit une cotisation permettant une pratique compétitive (cf tableau des cotisations)

Pour pouvoir prétendre à une aide le tireur devra obligatoirement porter la veste de survêtement au couleur du club sur le lieu de la compétition.



TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES AUX DEPLACEMENTS

<i>Tournoi de Zone</i>	
Participation 40%	
Circuit national M15/M17/M20	
Pratique compétitive	Pratique performance
Participation 50%	Participation 70%
Tableau de 32 70%	Tableau de 8 100%
Tableau de 8 100%	
Circuit Elite national seniors	
Pratique compétitive	Pratique performance
<u>Epée homme</u>	<u>Epée homme</u>
Participation 50%	Participation de 50%
Tableau de 64 70%	Qualifié pour le dimanche 70%
Tableau de 8 100%	Tableau de 8 100%
<u>Epée dame</u>	<u>Epée dame</u>
Participation 50%	Participation 50%
Tableau de 32 70%	Tableau de 64 70%
Tableau de 8 100%	Tableau de 8 100%
Circuit National seniors (circuits ouverts)	
Participation 40%	
Podium 100%	
<i>Circuit national vétérans</i>	
<i>Circuit ouvert</i> <i>(3 circuits)</i>	Participation 50%
	Tableau de 8 et si + de 16 tireurs 70%
	Tableau de 16 et si +32 tireurs 70%
	Tableau de 4 100%
<i>Circuit fermé</i>	Pas de remboursement
Championnat de France	
Participation 100%	
Championnat d'Europe vétéran	
Participation 100% sur sélection FFE	
Participation 100% si dans les 10 premiers du classement national	
Circuit Européen (U17/U23)*	
Participation 100% sur sélection FFE	
Participation 50% après accord club	
Participation 100% si Tableau de 8 (après accord club)	

Coupe du monde M20 *

**Participation 100% sur coupe du monde sélective
Participation 50% ET 100% si Podium**

Coupe du monde senior en Europe *

**Participation 100% athlète en structure haut niveau (INSEP/Pôle jeunes)
Participation 50%
Si tableau de 64 100%**

Coupe du monde hors Europe *

**après accord club
Participation 100% athlète en structure haut niveau (INSEP/Pôle jeunes)
Participation 50%
Si tableau de 16 100%**

Critères :

Pratique compétitive

**Etre retenue par les maitres d'armes
Assiduité aux entrainements**

Pratique performance

**Sélection FFE à un tournoi international N-1
Etre sur les listes de haut niveau du ministère.
Etre dans les 15 premiers du classement national N-1.
Etre dans les 48 premiers du classement national seniors N-1
Respect de la programmation annuelle d'entrainement.**

*** Etre sélectionnable en équipe de France**

Les justificatifs des déplacements doivent être transmis dans les 10 jours au club. Ils peuvent être soit déposés au bureau, soit postés. Si cette date est dépassée le club ne pourra procéder au remboursement.

Chaque déplacement individuel se fera sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe de son adresse en France donnée à l'inscription.

Principe pour des licenciés s'entraînant dans des structures extérieures (CREFED/POLE FEDERAL)

Saison 2018/2019

Etre à jour de sa licence et de sa cotisation (cf. tableau des cotisations)

Pas de paiement de cotisation : aucune participation financière aux frais de déplacements

	National	International*
1 ^{ère} année	50% 100% Si tableau de 8	70% 100% Si tableau de 8
2 ^{ème} année	50% 70% (si liste haut Niveau) 100% si tableau de 8	100%
A compter de la 3 ^{ème} année	Aux conditions du club (cf. tableau des aides aux déplacements)	

Participations à des entraînements :

Lors de ses vacances

Lors de son retour dans la région pour participation

à un déplacement ou à un tournoi.

Participation aux tournois sélectifs des équipes en cas de sélection

La Présidente du club
Mme Luty Virginie

le responsable technique
Maitre Marguerettaz Didier

 CLUB D'ESCRIME PARMENTIER
GYMNASE CHORIER-BERRIAT
12, Rue Henri Le Chatelier 38000 GRENOBLE
Tel : 04.76.70.45.97
E.mail : escrime.parmentier@free.fr

Virginie LUTY
Présidente

